

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le 2^e jour du mois d'octobre 2017 à 20h à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire

Monsieur Réjean Riel, conseiller №.1

Monsieur Yves Morin, conseiller №.3

Madame Sylvie St-Georges, conseillère №.4

Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller №.5

Monsieur Stephen Subranni, conseiller №.6

Est aussi présent : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Cinq (5) personnes représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

315-10-2017 1. Ouverture de la séance

Le maire, Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 2 octobre 2017, soit ouverte à 20h :00.

Adoptée à l'unanimité

316-10-2017 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 2 octobre 2017 soit et est adopté en retranchant le point suivant :

- ✓ 4.1 Politique salariale et recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Saint-Gabriel

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 2 octobre 2017 soit et est adopté, en ajoutant au VARIA, les points suivants :

- ✓ 13.1 Démolition de la bâtisse du 291 Avenue du Parc
- ✓ 13.2 Recommandation du gouvernement fédéral canadien pour la signature de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à L'UNESCO.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

317-10-2017 3.1 Séance ordinaire du 11 septembre 2017

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

318-10-2017 4.1 Révision du programme TECQ 2014-2018 (révisé le 20 septembre 2017)

ATTENDU QUE toute programmation révisée doit obligatoirement être accompagnée d'une résolution conforme au modèle spécifié dans le guide du programme de la TECQ 2014-2018.

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018.

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE la Ville de Saint-Gabriel s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Saint-Gabriel s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Ville de Saint-Gabriel approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Ville de Saint-Gabriel s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Saint-Gabriel s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la Ville de Saint-Gabriel atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

319-10-2017 4.2 Projet pour l'installation de bornes électriques

ATTENDU QU'un comité a été formé et a procédé à l'étude du projet pour l'installation de bornes électriques et qu'il a été résolu d'aller de l'avant et d'effectuer l'installation de bornes électriques sur le lot 6 104 673.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE les membres ce conseil acceptent d'octroyer le contrat pour l'installation de lampadaires solaires au montant de **13 650\$** plus les taxes applicables ainsi que pour l'alimentation de bornes de recharge au montant de **11 025\$** plus les taxes applicables à l'entreprise « *Beaulieu Électritech inc.* ».

Adoptée à l'unanimité

320-10-2017 4.3 Isolation des fenêtres bâtiment de l'Hôtel de Ville

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, autorisent le directeur des travaux publics, Simon Gariépy à signer le contrat de l'entreprise « **Sketch nanotechnologies** » pour l'application d'enduit thermique sur les fenêtres de l'Hôtel de Ville au montant de **4 565,56\$**, plus les taxes applicables. Lequel montant sera puisé à même les fonds disponibles dans la TECQ.

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 30 septembre 2017

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 30 septembre 2017, sous la cote « Bordereau No. 10-2017 ».

6. FINANCES

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2017

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2017.

321-10-2017 6.2 Comptes à payer au 30 septembre 2017

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 30 septembre 2017, des chèques numéros 894 à 939 totalisant **121 405.31 \$** soient et sont adoptés.

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 29 septembre 2017, des chèques numéros 789 et 790 et de 849 à 893 incluant les prélèvements mensuels des numéros 3243 à 3273 totalisant **282 082.48 \$** soient et sont adoptés.

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT => 6.3 Dépôt des états comparatifs

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses en conformité avec l'article 105.4 de la loi des cités et villes.

322-10-2017 6.4 Adoption du budget prévisionnel 2018 de la Régie Intermunicipale du CSCB

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Gabriel est un membre formant la Régie Intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon. (CSCB).

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, adoptent le budget 2018 de la Régie du CSCB, tel que présenté, ainsi qu'une quote-part pour l'année 2018 représentant un montant de **188 162\$**.

Adoptée à l'unanimité

323-10-2017 6.5 Adhésion au Groupe Conseil NOVO SST

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser la somme de **2 836\$**, représentant les frais et taxes applicables à l'adhésion au Groupe Conseil NOVO SST et que cette dépense affectera le budget de l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité

324-10-2017 6.6 Excavation N. Majeau inc. – Décomptes nos.1 et 2

ATTENDU les travaux effectués par la firme « Excavation N. Majeau Inc » pour les travaux de pavage et trottoirs dans certains secteurs de la Ville.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à procéder au versement à l'entrepreneur « **Excavation N. Majeau Inc** », de **9 727,75 \$** représentant le décompte progressif No.1 ainsi que **364 003,71 \$** représentant le décompte progressif No.2.

QUE le montant utile à la réalisation desdits travaux soit puisé à même le règlement d'emprunt no.CV.521.

Adoptée à l'unanimité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

325-10-2017 8.1 Réfection rue Saint-Jean – Plans et devis

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE ce conseil mandate la MRC D'Autray pour la conception de plans et devis pour la réfection de la rue Saint-Jean pour un montant de **6 000\$**. Lequel montant sera puisé à même les fonds disponibles dans la TECO.

Adoptée à l'unanimité

326-10-2017 8.2 Réfection rue Saint-Jean – Surveillance des travaux

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE ce conseil mandate la MRC D'Autray pour la surveillance des travaux pour la réfection de la rue Saint-Jean pour un montant de **17 000\$**. Lequel montant sera puisé à même les fonds disponibles dans la TECO.

Adoptée à l'unanimité

327-10-2017 8.3 Réfection rue Saint-Jean – Comité de sélection

ATTENDU QUE conformément au règlement CV.426, le conseil délègue au directeur général le pouvoir de former un comité de sélection nécessaire au projet de réfection de la rue Saint-Jean ainsi que de recevoir les soumissions dont l'ouverture est a été prévue le 10 octobre 2017 à 11h00, les étudier et tirer les conclusions qui s'imposent.

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent le comité composé de trois (3) personnes soit le directeur général, Michel St-Laurent ainsi que monsieur Simon Gariepy et monsieur Stéphane Allard.

Adoptée à l'unanimité

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

328-10-2017 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au septembre 2017

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu :

QUE les membres ce conseil, acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 30 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS – CULTURE ET TOURISME

329-10-2017 12.1 Budget pour la fête de Noël 2017

ATTENDU QUE la directrice des loisirs prévoit une dépense d'environ 1 300\$ pour l'animation de la fête de Noël 2017 ainsi que l'illumination du sapin.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres du conseil municipal autorisent la tenue de l'évènement.

QUE les frais reliés à la tenue de cet événement soient absorbés à parts égales de 650\$ pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la Ville de Saint-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

330-10-2017 12.2 Réseau Biblio – Inscription à la rencontre d'automne 2017

ATTENDU la tenue le 21 octobre prochain École secondaire Chavigny de Trois-Rivières, d'une journée d'ateliers d'information et de formation utiles au personnel et représentants de la bibliothèque.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE les frais d'inscription et de représentation à la rencontre d'automne 2017 du Réseau Biblio, soient déboursés par la Ville de Saint-Gabriel ou remboursés, le cas échéant, aux participants suivants, sur présentation de pièces justificatives :

- ✓ Réjean Riel, représentant de la Ville sur le comité;
- ✓ Noëlla Ganley, responsable de la bibliothèque;
- ✓ Lise Paquette, bénévole.

Adoptée à l'unanimité

331-10-2017 12.3 Travaux de maçonnerie sur l'édifice de la bibliothèque

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, autorisent le directeur des travaux publics, Simon Gariépy à signer le contrat pour les travaux de réparation de la façade de briques sur le bâtiment de la bibliothèque par l'entreprise « **Maçonnerie Guy Blanchette & Fils** » au montant de 11 800\$, plus les taxes applicables. Lequel montant sera puisé à même les fonds disponibles dans la TECQ.

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

332-10-2017 13.1 Démolition du bâtiment au 291 Avenue du Parc

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, autorisent le directeur général, Michel St-Laurent à procéder aux avis nécessaires pour la démolition du bâtiment au 291 Avenue du Parc.

Adoptée à l'unanimité

333-10-2017 13.2 Recommandation au gouvernement fédéral canadien pour la signature de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

Considérant que la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté en octobre 2003 la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui reconnaît l'importance du patrimoine culturel immatériel, « creuset de la diversité culturelle et garant du développement durable »;

Considérant que les buts de cette convention sont :

- (a) la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel;
- (b) le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés;
- (c) la sensibilisation aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle;
- (d) la coopération et l'assistance internationales.

Considérant qu'à ce jour 175 États sont signataires de cette convention;

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté en 2011 la Loi sur le patrimoine culturel qui inclut la notion de patrimoine immatériel;

Considérant que le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV), organisme de regroupement national mandaté par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, recommande au gouvernement canadien de signer la convention mentionnée ci-haut;

Considérant que la MRC de D'Autray a adopté sa première politique culturelle en 2011 et qu'à l'intérieur de celle-ci se retrouve l'orientation « Favoriser la mise en valeur et la protection de notre patrimoine » ;

Considérant que la MRC de D'Autray reconnaît l'importance de sauvegarder et de développer les éléments du patrimoine immatériel;

Considérant que la MRC de D'Autray reconnaît la richesse de ses traditions transmises de génération en génération et de ses porteurs de traditions;

Considérant que la MRC de D'Autray développe le patrimoine immatériel par des projets novateurs structurants par et pour ses citoyens, dans le respect des principes éthiques de la convention;

Considérant que les citoyens de la MRC de D'Autray, lors de consultations citoyennes en lien avec le projet Pour la suite du geste... rassemblons-nous!, ont émis le souhait que le Canada ratifie ladite convention;

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, adoptent les recommandations suivantes à l'intention du gouvernement fédéral canadien :

Signer la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO;

Participer à cette convention en observant entre autres les articles 11, 12, 13, 14 et 15, qui font mention du rôle à tenir par les États parties, notamment :

- a. En prenant « les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire » (réf. art. 11);
- b. En identifiant « les différents éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur son territoire, avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (réf. art. 11);
- c. En tenant des inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire (réf. art. 12);
- d. En développant des mesures de sauvegarde (réf. art. 13);
- e. En stimulant la transmission des connaissances (réf. art.14);
- f. En impliquant les diverses communautés du territoire canadien dans la gestion de ce patrimoine (réf. art 15).

« Prévoir une vision, des objectifs et des moyens clairs pour sauvegarder ou développer à l'échelle nationale les pratiques traditionnelles du Canada, en particulier les éléments culturels [transmis de génération en génération] qui sont peu ou pas pratiqués ailleurs dans le monde, y inclus des mécanismes concrets de mesure des résultats » (réf. Recommandations au gouvernement du Canada relatives à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO du CQPV, septembre 2016).

Adoptée à l'unanimité

14. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents font rapport de leurs activités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

334-10-2017 **16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017**

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 2 octobre 2017 soit levée à 21h.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce 2^e jour du mois d'octobre 2017.

Gaétan Gravel, Maire